



Procès-verbal de la réunion de Prombas du 21 mai 2017–10h00 à Profondeville

Présents : MM Adri Welvaarts, Patrick Deleye, Lucien Lopez, Patrick Flament, Marc Verlinden, Jean-Pierre Delchef

1. Examen des dispositions du livre de compétition 2017-2018 et de ses annexes

Après une longue et fructueuse discussion, les membres du CdA s'accordent sur les adaptations au livre de compétition 2017-2018 :

1.1. Statut du joueur prometteur :

Un joueur prometteur est un joueur, qui est affecté, à un club qui évolue en 1ère provinciale ou en division régionale AWBB /VBL et autorisé à jouer pour une équipe senior de TDM1 ou TDM2. Cette autorisation vaut pour toute la saison et couvre la qualification du joueur prometteur pour un club de TDM1 ou TDM2. Il est important de relever que l'accord ne peut viser qu'un club de TDM1 ou TDM2. En aucun cas, il ne peut s'agir d'un club de TDM1 et un club de TDM2.

1.2. La fixation du montant des entrées en TDW1.

Le CdA décide de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion avec les clubs de TDW1.

1.3. Calendrier en TDW1.

Après examen du courrier de Castors Braine reprenant les implications de sa participation à l'Euroleague sur le calendrier de TDW1, le CdA décide de maintenir le calendrier tel qu'il a été établi mais s'engage à prendre en considération les demandes de modification dudit calendrier.

1.4. Championnat TDW1 2017-2018

Le CdA approuve les propositions de modifications de la compétition TDW1 qui émanent de la réunion avec les clubs qui a eu lieu le 6 mai 2017.

1.5. Coupe de Belgique dames 2017-2018

Le CdA approuve les propositions de modifications du règlement de la coupe de Belgique émanant de la réunion avec les clubs qui a eu lieu le 6 mai 2017.

1.6. Modalités de montée et de descente TDM2

Suite à la réunion qui a eu lieu avec les clubs de TDM2, aux problèmes rencontrés en fin de championnat, le CdA accepte de revoir sa position et approuve la proposition de l'AWBB de ne plus imposer la participation aux play-off aux clubs classés en ordre utile mais de la subordonner à un acte positif à savoir l'inscription à la phase finale du championnat. En cas d'absence de candidats, les clubs descendants de TDM1 seraient repêchés.

Les modifications aux documents officiels seront rédigées par P.Deleye et traduits par JP Delchef avant communication aux clubs.

Jean-Pierre Delchef, secrétaire

Texte de base :FR